

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>1. Obligations de mise en œuvre</b>									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (07/03/2013)	N/C	N/C	L	C	Rapport reçu le 16/03/2013.	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	20/02/2013	N/C	N/C	L	C	Questionnaire complété reçu le 21/03/2013.	
<b>2. Standards de gestion</b>									
2.1.	Rés. 01/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	L	C		
		Marquage des navires <sup>2</sup>		N/C	N/C	L	C		
		Marquage des engins <sup>2</sup>		N/C	N/C	L	N/C		
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flotte de senneurs dans la zone de compétence de la CTOI.	
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>		N/C	N/C	C	C		
2.2.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	C	C	Interdiction dans le cadre de la section 7 de la Loi sur la pêche du Vanuatu.	
2.3.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18/12/2012	N/C	N/C	L	C	Rapport reçu le 22/03/2013.	
2.4.			Pour PS 17/09/2012	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flotte de senneurs dans la zone de compétence de la CTOI.	
<b>3. Déclarations concernant les navires</b>									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	L	C	L	C	Rapport reçu le 07/03/2013.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	P/C	C	C		
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	N/A	N/A	N/A	N/A		
Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007	N/A	N/A		N/A	N/A				
3.4.	Rés. 07/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	P/C	C	C		

<sup>1</sup> C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard.

<sup>2</sup> Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/A	N/A	C	C			
3.6.	Rés. 12/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI..		
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/A	N/A					
3.8.		Information des accords d'accès	07/03/2013			N/A	N/A			
<b>4. Système de surveillance des navires</b>										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	N/C	N/C	L	C	100% de couverture signalés.		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15 m	N/C	N/C	L	C	Rapport reçu le 21/03/2013.		
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	L	C	Rapport reçu le 19/03/2013.		
<b>5. Statistiques obligatoires</b>										
Captures nominales										
5.1.		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI..		
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flotte de senneurs dans la zone de compétence de la CTOI.		
		• LL	Provisoires	30/06	C	P/C	N/A	N/A	Pas d'activité en 2011.	
			Finales	30/12	C	P/C	N/A	N/A		
Prises et effort										
5.2.	Rés. 10/02	• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI..		
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flotte de senneurs dans la zone de compétence de la CTOI.		
		• LL	Provisoires	30/06	N/C	N/C	N/A	N/A	Pas d'activité en 2011.	
			Finales	30/12	N/C	N/C	N/A	N/A		
Fréquences de tailles										
5.3.		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI..		
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flotte de senneurs dans la zone de compétence de la CTOI.		
		• LL	Provisoires	30/06	N/C	N/C	N/A	N/A	Pas d'activité en 2011.	
			Finales	30/12	N/C	N/C	N/A	N/A		
Dispositifs de concentration de poissons (DCP)										
5.4.		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire..		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A			
<b>6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI</b>										
6.1.	Rés.	Déclaration des données sur les	30/06	N/C	N/C	N/A	N/A	Pas d'activité en 2011.		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
	05/05	requins							
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	N/C	N/C	C	C	Interdit par la Loi sur la pêche du Vanuatu [CAP 315] de 2005.	
6.3.		Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	L	C	Aucune recherche conduite.	
6.4.	Rés. 12/04	Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	N/C	N/C	L	C		
6.5.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucune flotte de senneurs dans la zone de compétence de la CTOI.	
6.6.		Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	L	C	Aucune interaction avec des oiseaux de mer déclarée.	
6.7.	Rés. 10/06	Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	N/C	N/C	L	C	Les navires calent de nuit avec un éclairage du pont minimal, utilisent des lignes d'effarouchement des oiseaux et contrôlent les rejets de viscères.	
<b>7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)</b>									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (08/02/2012)	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ni ressortissant national identifié dans des activités de pêche supposées INN.	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
<b>8. Transbordements</b>									
8.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/A	N/A	L	C	Rapport sur les cargos.	
8.2.		Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>	07/03/2013	N/A	N/A	L	C	N'a déclaré aucun transbordement.	
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	C	C	C	C	Navires autorisés par une tierce partie.	
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	01/02/2013			N/A	N/A	Aucune infraction potentielle signalée.	
<b>9. Observateurs</b>									
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs <sup>2</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	07/03/2013	N/C	N/C	L	N/C	Du fait de sa présence limitée et de l'intention de ses navires de quitter la zone de compétence de la CTOI, l'administration du Vanuatu a décidé de ne pas mettre en œuvre la rés. 11/04.	
9.2.		• 5% obligatoire, en mer (>24m) <sup>2</sup>	Depuis le 01/07/2010	N/C	N/C	L	N/C		
9.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/C	N/C	L	N/C		
9.4.		• 5% progressif pour les débarquements artisanaux <sup>2</sup>	07/03/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI..	
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/A	N/A	Aucun mécanisme d'observation.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>10. Programme de document statistique</b>									
10.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 <sup>er</sup> semestre	01/04	N/C	N/C	N/A	N/A	N'importe pas de patudo.	
10.2.		Rapport 2 <sup>e</sup> semestre	01/10	N/C	N/C	N/A	N/A		
10.3.		Rapport annuel <sup>2</sup>	07/03/2013	N/C	N/C	L	C		
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	N/C	N/C	L	C		
<b>11. Inspections au port</b>									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOL.	
11.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
11.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
11.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.6.		Refus de demande d'entrée au port	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		

---

**Commentaires sur le niveau d'application du Vanuatu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA09 en 2012.**

**Commentaires :** En ce qui concerne le niveau d'application par le Vanuatu des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 9<sup>e</sup> session en 2012, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis au Vanuatu par le président de la Commission dans un courrier daté du 26 avril 2012. Le président de la Commission n'a, à ce jour, reçu aucune réponse de l'Australie à ce courrier.

<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport de mise en œuvre (article X de l'Accord CTOI) et Questionnaire d'application de la CTOI (Résolution 10/09) : Notant que le Vanuatu a fourni ces deux rapports très en retard, le CdA <b>EXHORTE</b> le Vanuatu à faire un effort particulier pour respecter la date limite de soumission à l'avenir.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 10/02 (exigences minimales de déclaration) : Notant les progrès que le Vanuatu a accomplis au cours de la dernière année en matière de mise en œuvre et d'amélioration des systèmes de collecte et de déclaration des données, le CdA note que le Vanuatu ne respecte pas les obligations de déclaration des données de la CTOI, notamment en ce qui concerne les données de prises et effort, de fréquences de tailles et de prises accessoires. Le CdA <b>EXHORTE</b> le Vanuatu à apporter de nouvelles améliorations dans la collecte et la déclaration des données pendant la période d'intersession.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 11/04 (mécanisme régional d'observation) : Notant que le Vanuatu n'a pas mis en place un programme d'observation conformément à cette résolution, et que le Vanuatu n'avait pas de navire en activité en 2011, le CdA <b>EXHORTE</b> le Vanuatu à avancer vers une pleine application de cette résolution durant la période d'intersession si l'un de ses navires opère en 2012.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 06/03 (SSN) : Notant que le Vanuatu a déclaré lors du CdA qu'un SSN existait à bord de ses navires, le CdA <b>EXHORTE</b> le Vanuatu à fournir des informations complémentaires sur la mise en œuvre du système, le plus tôt possible.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 01/02 (standards de gestion) : Notant que le Vanuatu n'a pas fourni de renseignements sur les standards de gestion selon les exigences de la résolution, le CdA <b>EXHORTE</b> le Vanuatu à corriger la situation le plus tôt possible.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 09/02 (plan de développement de la flotte). Notant que le Vanuatu n'a pas déclaré l'origine et la capacité des navires et des espèces cibles dans son PDF, comme l'exige la résolution, le CdA <b>EXHORTE</b> le Vanuatu à compléter son PDF et à fournir les informations demandées dans les plus brefs délais.</li></ul>

**Réponse :** le Vanuatu a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 21 mars 2013.

**Problèmes actuels concernant le niveau d'application par Vanuatu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA10 en 2013.**

Après examen du Rapport d'application 2013 du Vanuatu, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

<ul style="list-style-type: none"><li>• A fourni son rapport de mise en œuvre et son questionnaire d'application complété après la date limite.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas mis en œuvre le marquage des engins de pêche passifs, comme exigé par la rés. 01/02.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas mis en place un programme d'observateurs, comme exigé par la rés. 11/04.</li></ul>